

*Interpellation présentée par le député :*  
*M. Jacques Béné*

*Date de dépôt : 17 décembre 2009*

## **Interpellation urgente écrite** **Adjudication des travaux pour le CEVA : le canton a son mot à dire !**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

La population genevoise a plébiscité la réalisation du CEVA le 29 novembre dernier, privilégiant ainsi l'intérêt général. Il s'agit maintenant de réaliser au plus vite cet ouvrage majeur.

Dans l'intérêt général figure indéniablement le fait que de nombreuses entreprises locales ont ou auront l'opportunité d'exécuter une part importante de ce chantier du siècle pour Genève.

D'après mes informations, les compétences sont pratiquement toutes réunies dans notre canton pour une telle réalisation.

Cela étant, un investissement de cette importance attire également les entreprises extérieures, hors canton, voire étrangères.

Dans ce contexte, alors que l'économie de notre canton a été soutenue et maintenue à flots par le marché domestique, notamment la construction qui a joué un rôle stabilisateur essentiel, nos concitoyennes et concitoyens ne comprendraient guère que pour des raisons juridiques exclusivement, les entreprises locales soient finalement écartées au profit d'entreprises extérieures. Il ne s'agit pas de faire du protectionnisme étiqué, mais simplement de ne pas se contenter d'examiner le seul prix parmi les critères d'évaluation des offres, mais aussi et plus particulièrement ceux inhérents au développement durable.

Pour mémoire, le secteur genevois de la construction est, avec plus de 1'000 apprentis, le premier secteur formateur du canton. Il assure des conditions de travail modernes grâce à des Conventions collectives de travail à la pointe du secteur secondaire. Il est l'un des mieux armés en comparaison nationale en matière d'hygiène, de sécurité, etc. Autant d'éléments qui démontrent que son action s'inscrit de plus en plus au centre des pôles social, environnemental et économique.

Certes, les marchés publics répondent à une logique d'utilisation parcimonieuse des deniers publics. Certes, les procédures d'adjudication des travaux pour le CEVA sont soumises aux règles fédérales en matière de marchés publics et ce sont les CFF qui décident en dernier ressort.

Mais malgré tout, notre canton a son mot à dire, lui qui finance en tout environ 43%. D'ailleurs, la procédure mise en place prévoit une "co-adjudication".

Je n'ai au demeurant rien contre les entreprises extérieures, mais je comprends mal comment être plus compétitif lorsque l'on doit transporter sa main-d'œuvre sur des centaines de kilomètres, alors que c'est souvent le facteur de production prépondérant et que les Conventions collectives précitées prévoient une charge importante pour les frais de déplacement. Ceci sans compter les tonnes de matériaux et les machines lourdes qui devront être amenées sur place, le plus souvent par voie routière, engendrant ainsi des problèmes évidents de sécurité.

En fait, le débat se situe au niveau politique et non juridique, dans la volonté des maîtres d'œuvre de définir les critères d'adjudications. C'est tout le Gouvernement qui est concerné !

Ma question est donc la suivante :

Le Conseil d'Etat partage-t-il cette analyse et est-il prêt à défendre fermement auprès des CFF l'intérêt des entreprises genevoises dans une saine application des critères du développement durable ?